

# Les pièces justificatives 2022

## Les situations familiales

### RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

**Copie du livret de famille**

**OU** copie du Pacs + tout pièce justifiant de la non-dissolution du Pacs (ex : acte de naissance intégral)

Attention : la situation familiale doit être établie au plus tard au 31/08/2021.

**Copie du livret de famille** ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant âgé de moins de 18 ans au 31/08/2022

**OU certificat de grossesse**, délivré au plus tard le 31/12/2021 + reconnaissance anticipée établie au plus tard le 31/12/2021 (pour les couples non mariés)

**Avis d'imposition** pour la prise en compte des enfants du conjoint, issus d'une autre union

**Attestation de la résidence professionnelle** du conjoint (ex : contrat de travail, bulletins de salaire, chèques-emploi service, n° de Siret, inscription à Pôle emploi récente, etc.) sauf si celui est agent de l'Éducation nationale.

**OU promesse d'embauche**

**OU pour les conjoints étudiants engagés dans un cursus d'au moins 3 ans dans un établissement recrutant uniquement sur concours** et délivrant une formation professionnelle (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours, etc.)

**OU pour les conjoints en formation professionnelle d'au moins 6 mois** (toute pièce justifiant le suivi de la formation)

**Pour les demandes de rapprochement sur la résidence privée** : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail, etc.

### AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

**Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant** âgé de moins de 18 ans au 31/08/2022

**Décisions de justice et/ou justificatifs** définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement

**Toute pièce justifiant la résidence de la résidence de l'autre parent** (y compris un certificat de scolarité de l'enfant)

### MOUVEMENTS SIMULTANÉE ENTRE CONJOINTS

**Copie du livret de famille**

**OU copie du Pacs** tout pièce justifiant de la non-dissolution du Pacs (ex : acte de naissance intégral)

**OU certificat de grossesse**, délivré au plus tard le 31/12/2021 + reconnaissance anticipée établie au plus tard le 31/12/2021 (pour les couples non mariés)

## Les situations personnelles

### HANDICAP (100 pts)

- « RQTH » et assimilé

### HANDICAP GRAVE (1 000 pts)

- « RQTH » et assimilé de l'agent, du conjoint
- Éléments du dossier médical** démontrant le caractère impératif du mouvement pour l'agent, son conjoint ou son enfant de moins de 20 ans au 31/08 prochain et gravement malade

### CENTRES MATÉRIELS ET MORAUX

- Copie du livret de famille** (lieu de naissance de l'agent ou de ses ancêtres)  
**OU/ET titre de propriété, quittance de loyer** des parents ou de l'agent  
**OU/ET copie d'un congé bonifié** antérieur  
**OU/ET certificats de scolarité** de l'agent ou/et de ses enfants dans le Dom  
**OU/ET attestation d'emploi** dans le Dom antérieur  
**OU/ET avis d'imposition**  
**OU/ET relevé d'identité bancaire**  
**OU/ET carte d'électeur...**

## Les autres situations à justifier

### ÉDUCATION PRIORITAIRE

- Confirmation de demande de mouvement à renseigner par le chef d'établissement**

### STAGIAIRE

- Demande écrite sur la confirmation de la bonification « vœu d'académie de concours »**
- Arrêté de titularisation pour les ex-titulaires de la Fonction publique**  
**OU états de services pour les ex-contractuels enseignants, CPE et PsyEN**  
**OU contrat pour les ex-EAP et contractuels en CFA**  
**OU demande écrite sur la confirmation de la bonification « 10 points sur le vœu 1 » pour les autres stagiaires**